

## COMMUNIQUE DE PRESSE

2 décembre 2020 – Mercuriol-Veaunes

# LA FIBRE AVANCE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARCHE AGGLO

Ce mercredi 2 décembre, Nathalie ZAMMIT-HELMER, Présidente du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, Vice-présidente du Conseil départemental de la Drôme en charge des territoires numériques et de l'innovation, rencontrait les élus de la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo pour un faire un point sur l'avancement du déploiement du réseau de fibre optique sur ce territoire.

A cette occasion, la Présidente du Syndicat ADN a eu le plaisir d'annoncer le démarrage de la commercialisation sur deux premières communes du territoire : Saint-Jean-de-Muzols et Tournon-sur-Rhône.

**2 000 premiers foyers, particuliers et entreprises pourront dès le 15 décembre souscrire une offre de services Très Haut débit sur fibre optique auprès d'un opérateur disponible sur le réseau public ADN. 1 150 foyers supplémentaires les rejoindront d'ici la fin du premier trimestre 2021, et près de 700 autres dans le courant du deuxième trimestre.**

**9 opérateurs grand-public sont présents sur le réseau et peuvent aujourd'hui proposer des offres : Bouygues Telecom, Coriolis, Free, Knet, Nordnet, Orange, Ozone, Vidéofutur , SFR, ainsi que 51 opérateurs entreprises** (cf. liste sur <https://www.ardechedromenumerique.fr/page/entreprises-operateurs> ).

Certains foyers ne sont pas encore complètement éligibles, car il reste des travaux à réaliser pour raccorder les immeubles collectifs, les lotissements privés, les logements pour lesquels le déploiement doit passer en façade, et qui nécessitent encore la signature d'une convention avec les propriétaires ou syndicats de propriétés.

**Afin d'informer les foyers de leur éligibilité et de la démarche de raccordement des logements au réseau, ADN et l'exploitant ADTIM FTTH, en charge de la commercialisation auprès des opérateurs, organisera courant janvier, une webconférence d'ouverture commerciale. L'occasion pour les foyers de poser leurs questions en direct.**

Parallèlement, sur le reste du territoire d'ARCHE Agglo, les déploiements sont en cours sur 6 poches de réalisations (PR) à des stades d'avancements différents (cf. carte d'avancement ci-après).

Depuis septembre, les travaux ont été lancés sur 3 poches de réalisation représentant une volumétrie de près de 6 500 lignes FTTH, sur 8 communes : La Roche-de-Glun, Mercuriol-Veaunes\*, Arlebosc, Bozas, Colombier-le-Vieux, Boucieu-le-Roi\*, Tain-l'Hermitage et Crozes Hermitage. Les ouvertures commerciales s'échelonneront, selon les secteurs, entre le 2<sup>ème</sup> trimestre et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

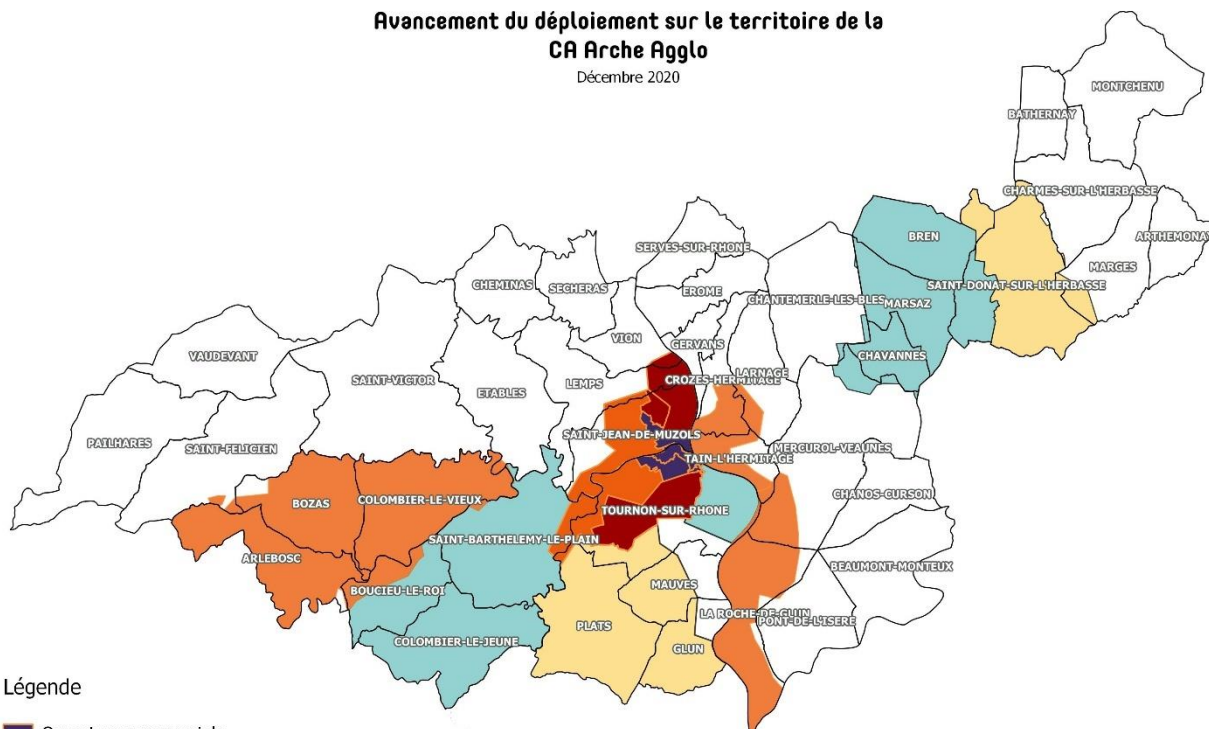
Les études sont en cours sur 3 autres poches, sur le périmètre de 8 communes, pour la construction de 7000 lignes FTTH : Saint-Barthélémy-le-Plain, Boucieu-le-Roi\*, Colombier-le-Jeune, Bren, Marsaz, Saint-Donat-sur-l'Herbasse\*, Chavannes et Tournon-sur-Rhône\*. Les travaux de tirage de la fibre se dérouleront sur 2021 pour une ouverture commerciale prévisionnelle des services au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

D'ici la fin de l'année, ADN lancera les études sur deux nouvelles poches de réalisation. Elles concerneront le reste de la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, une nouvelle zone sur la commune de Tournon-sur-Rhône et les communes de Mauves\*, Glun\* et Plats.

*\*Couverture partielle de la commune*

### Avancement du déploiement sur le territoire de la CA Arche Agglo

Décembre 2020



#### Légende

- Ouverture commerciale
- Livraison
- Travaux en cours
- Etudes en cours
- Lancement prévisionnel des études 2020

| LEGENDE   | PR   | COMMUNES   | PHASE                 | OUVERTURE COMMERCIALE PREVISIONNELLE |
|---|------|--|-----------------------|--------------------------------------|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #1a237e; border: 1px solid black;"></span> | 1-3  | TOURNON-SUR-RHÔNE / ST JEAN-DE-MUZOLS                            | OUVERTURE COMMERCIALE | 15/12/2020                           |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #800000; border: 1px solid black;"></span> | 1-3  | TOURNON-SUR-RHÔNE / ST JEAN-DE-MUZOLS / LEMPS                    | LIVRAISON             | T1 2021                              |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #e67e22; border: 1px solid black;"></span> | 1-3  | TOURNON-SUR-RHÔNE / ST JEAN-DE-MUZOLS                            | TRAVAUX               | T2 2021                              |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #e67e22; border: 1px solid black;"></span> | 1-4  | LA ROCHE DE GLUN / MERCUROL-VEAUNES*                             | TRAVAUX               | T2 2021                              |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #e67e22; border: 1px solid black;"></span> | 1-12 | ARLEBOSC / BOZAS/ COLOMBIER-LE-VIEUX / BOUCIEU-LE-ROI*           | TRAVAUX               | T4 2021                              |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #e67e22; border: 1px solid black;"></span> | 1-17 | TAIN-L'HERMITAGE* / CROZES-HERMITAGE*                            | TRAVAUX               | T4 2021                              |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #5dade2; border: 1px solid black;"></span> | 1-8  | SAINTE-BARTHELEMY-LE-PLAIN / BOUCIEU-LE-ROI / COLOMBIER-LE-JEUNE | ETUDES                | T1 2022                              |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #5dade2; border: 1px solid black;"></span> | 1-9  | BREN / SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE* / MARSAZ / CHAVANNES          | ETUDES                | T1 2022                              |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #5dade2; border: 1px solid black;"></span> | 1-18 | TOURNON-SUR-RHÔNE*   | ETUDES                | T1 2022                              |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #f1c40f; border: 1px solid black;"></span> | 1-22 | SAINTE-DONAT-SUR-L'HERBASSE                                      | LANCEMENT 2020        | 2023                                 |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #f1c40f; border: 1px solid black;"></span> | 4-17 | TOURNON-SUR-RHÔNE* / MAUVES* / GLUN*/ PLATS                      | LANCEMENT 2020        | 2023                                 |

Les élus du territoire se félicitent de cette nouvelle ouverture de services et de l'avancement du déploiement sur le territoire, qui n'auraient pas été possibles sans la collaboration et le financement de l'ensemble des collectivités : les Départements de l'Ardèche et de la Drôme, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Europe, l'Etat au travers du Plan France Très Haut Débit et la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo.

Le point presse s'est déroulé en présence de :

- > Olivier AMRANE, Conseiller spécial à la ruralité et à l'innovation dans les territoires – Région Auvergne Rhône-Alpes, Vice-président d'ADN
- > Pierre MAISONNAT, Conseiller départemental de l'Ardèche – Canton de Tournon-sur-Rhône
- > Frédéric SAUSSET, Président de la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, Maire de Tournon-sur-Rhône
- > Xavier ANGELI, Vice-président d'ARCHE Agglo en charge du développement des infrastructures numériques, Maire de Tain-l'Hermitage, Délégué titulaire ADN
- > Jean-Paul CLOZEL, Maire de Saint-Jean-de-Muzols

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

1. Les services Très Haut Débit sur fibre optique ouvrent sur une première partie des communes de Saint-Jean-de-Muzols et Tournon-sur-Rhône. **Pour savoir si votre logement est éligible à la fibre, rendez-vous le 15 décembre sur l'outil d'éligibilité A quand la fibre chez moi ?** <https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite> pour y tester votre adresse.  
  
+ d'infos sur le raccordement de votre logement au réseau public en visionnant la vidéo « La Fibre est là ! » : <https://bit.ly/39JckjV>
2. **Le raccordement de votre logement est gratuit.** Des frais d'accès au service peuvent en revanche être appliqués. Certains opérateurs peuvent également vous proposer des prestations supplémentaires payantes pour le raccordement de votre logement. Renseignez-vous auprès des différents fournisseurs d'accès pour connaître les offres disponibles.
3. Attention au démarchage frauduleux : l'ouverture commerciale des offres fibre sur le territoire est propice au démarchage frauduleux et aux arnaques. Ne communiquer jamais vos coordonnées bancaires à un tiers par téléphone. N'installez pas de logiciel dont vous ne connaissez pas la provenance sur votre ordinateur.
4. Le tarif des offres de services fibre optique est équivalent au tarif offres de services ADSL actuelles. Le montant varie en fonction des opérateurs et des services inclus dans l'offre. Comparez les offres de différents opérateurs avant de faire votre choix. Liste des opérateurs disponibles sur le réseau public ADN à l'adresse : <https://www.ardechedromenumerique.fr/page/particuliers-operateur-public>

## LE FINANCEMENT DU DEPLOIEMENT SUR LE TERRITOIRE D'ARCHE AGGLO

---

Sur le territoire d'ARCHE Agglo, qui compte 41 communes, le Syndicat ADN prévoit de déployer 29 700 lignes de fibre optique. La Communauté de d'agglomération participe au financement du projet à hauteur de 300 euros par prise à construire sur son territoire (20% du financement nécessaire) soit 8 910 000 € sur les 44 millions d'euros d'investissement total.

Le reste du financement se répartit comme suit :

- > Les Département de l'Ardèche et de la Drôme : 4 752 000 €
- > La Région Auvergne Rhône-Alpes : 4 455 000 €
- > L'Europe (FEDER) : 772 200 €
- > Le Syndicat mixte ADN : 11 642 400 €+
- > L'Etat au travers du Plan France Très Haut Débit : 14 018 400 €

### Le Déléataire investit également !

Le délégataire ADTIM FTTH, en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau, assure sous sa maîtrise d'ouvrage l'aménagement tertiaire des locaux techniques, le déploiement des équipements actifs, la construction de la partie terminale du réseau pour les logements collectifs. Enfin, il est en charge de la réalisation du raccordement final des foyers.

L'ensemble de ces travaux représentent un investissement complémentaire de 130 millions d'euros sur la durée de la délégation de service public.

UN PROJET PORTÉ PAR  
VOS COLLECTIVITÉS



ardèche  
LE DÉPARTEMENT



AVEC LE SOUTIEN DE



## DU DEPLOIEMENT A LA MISE EN SERVICE COMMERCIALE

---

### Une première étape d'études...

Pendant de nombreux mois, le groupement d'entreprises missionné par ADN a réalisé une première étape d'études de la poche de déploiement (relevés terrains et études d'ingénierie de l'infrastructure), nécessaire au bon déroulement des travaux. Les bureaux d'étude se sont assurés du conventionnement avec les particuliers pour les passages du réseau en terrain privé et ont demandé les autorisations administratives préalables au déploiement.

Les relevés terrain ont permis de cartographier précisément les sites à raccorder (maisons, entreprises, services publics) et d'identifier l'ensemble des infrastructures disponibles pour en évaluer leur état : poteaux électriques et téléphoniques, fourreaux téléphoniques souterrains.

### ... suivi par une phase de travaux

Lors de la phase travaux, les équipes ont procédé :

- > au remplacement de nombreux poteaux, que les études ont identifié comme insuffisants pour supporter le poids supplémentaire des câbles de fibre ;
- > à la réparation des fourreaux souterrains détectés comme cassés ou endommagés.

Lorsque les infrastructures mobilisables ne pouvaient pas supporter l'installation du nouveau réseau de fibre optique, les équipes travaux ont procédé à la création de tranchées pour poser des nouveaux fourreaux (sur environ 10 % du linéaire en moyenne sur le projet).

Les équipes travaux ont ensuite réalisé le tirage de la fibre sur les supports aériens et dans les fourreaux souterrains existants ou nouvellement créés, puis ont effectué les soudures des câbles de fibre dans des boîtiers de raccordement posés à proximité des maisons (1 boîtier pour 5 maisons). C'est ce dernier boîtier qui permet le raccordement final des foyers dès lors qu'ils souscrivent une offre auprès d'un opérateur.

### Des locaux techniques indispensables à l'arrivée de la fibre

Préalablement aux travaux de déploiement, des locaux techniques, destinés à accueillir l'ensemble des câbles de fibre optique des futurs abonnés et les équipements des opérateurs, doivent être construits.

### La mise en service commerciale

Une fois l'ensemble des locaux techniques construits et les travaux de déploiement du réseau de fibre optique intégralement terminés, le réseau est confié à l'exploitant ADTIM FTTH.

La mission principale d'ADTIM FTTH est d'assurer l'exploitation technique et commerciale du réseau, et d'entrer notamment en relation avec les opérateurs commerciaux susceptibles de venir installer leurs propres équipements et activer leurs offres de services sur le réseau public ADN.

Un délai réglementaire de trois mois est nécessaire avant l'ouverture des offres commerciales au public. Passé ce délai, il ne reste plus qu'à raccorder son logement pour profiter du Très Haut Débit.

## PLUS QU'UNE ÉTAPE : LE RACCORDEMENT DE VOTRE LOGEMENT AU RESEAU PUBLIC ADN

---

Avant de pouvoir profiter du Très Haut Débit sur fibre optique, une dernière étape est nécessaire : le raccordement de votre logement au réseau public ADN. Il s'agit de faire passer le câble de fibre optique depuis le domaine public où se situe le dernier boîtier du réseau ou point de branchement optique (PBO), jusqu'à l'intérieur du logement où une prise terminale optique (PTO) sera installée.

Le raccordement du logement s'effectue dès lors que le foyer souscrit un abonnement fibre. Pour cela :

- ◆ Vérifiez que le raccordement de votre logement est possible sur l'outil d'éligibilité « A quand la fibre chez moi ? » à l'adresse : <http://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>
- ◆ Le raccordement est possible : rendez-vous sur les sites des fournisseurs d'accès Internet pour découvrir les offres disponibles et faire votre choix,
- ◆ Souscrivez une offre fibre. Une fois votre abonnement validé, un technicien prendra contact avec vous pour fixer une date d'intervention.

En règle générale, la fibre va emprunter le même chemin que la ligne téléphonique existante. Elle arrivera donc soit en souterrain dans un fourreau télécoms, en passant par le sous-sol ou le garage, soit en aérien sur un poteau téléphonique ou électrique, en passant par les combles ou un faux-plafond. Ensuite, à l'intérieur du logement, la fibre pourra être déployée dans des gaines existantes, de manière apparente le long des plinthes, ou encore dans des goulottes prévues à cet effet par l'abonné.

La prise terminale optique sera installée à proximité d'une prise électrique permettant ainsi de pouvoir brancher la box de l'opérateur. Une fois installée, il ne sera plus possible de changer son emplacement. Si des travaux doivent être réalisés pour permettre le passage de la fibre depuis le domaine public jusqu'à l'intérieur du logement (arbres à élaguer, fourreaux à déboucher...), il convient de l'anticiper avant l'intervention du technicien, et cela est à la charge de l'abonné.

*Plus d'infos sur la plaquette commercialisation « La Fibre est là ! », jointe à ce communiqué.*



## A PROPOS DE LA FIBRE OPTIQUE

---

### *Que va vous apporter la fibre optique à la maison ?*

*La fibre optique à la maison permettra d'accéder à des débits de l'ordre du Gigabit (1 Gbit/s = 1 000 Mbit/s), capables de répondre durablement à l'évolution des usages numériques.*

*La fibre optique permet :*

- *des débits symétriques, en émission et en réception ;*
- *des débits comparables quelle que soit votre localisation (pas d'affaiblissement lié à la distance) ;*
- *une vitesse de connexion à Internet de 100 à 1 000 fois plus rapide qu'une connexion ADSL, permettant par exemple de regarder ou télécharger des vidéos et d'accéder à tous types d'applications sans aucune contrainte ;*
- *la possibilité de connexions simultanées (plusieurs utilisateurs et plusieurs supports sur la même box fibre) sans avoir à se soucier des débits disponibles ;*
- *la possibilité de profiter de l'enrichissement permanent des contenus et des applications numériques et d'accéder aux usages de demain : maison connectée, domotique...*

### *Anticiper l'arrivée de la fibre optique*

*Vous habitez dans une copropriété ou dans un immeuble locatif ?*

*Anticipez dès maintenant l'arrivée de la fibre optique. Afin de pouvoir bénéficier du raccordement en fibre optique jusqu'à la maison, vous devez obtenir l'accord préalable de votre syndicat de copropriété ou de votre bailleur. L'Assemblée générale doit autoriser l'installation par un opérateur des prises terminales optiques pour chacun des logements, à l'intérieur du bâtiment, et ainsi permettre le raccordement fibre et l'accès aux offres à très haut débit des opérateurs Fournisseurs d'accès à Internet (FAI).*

+ d'infos : <http://www.ardechedromenumerique.fr> – Page Préparer l'arrivée de la fibre

## A PROPOS DU SYNDICAT MIXTE ADN

---

Créé en 2007, le Syndicat mixte ADN porte la politique publique d'aménagement numérique du territoire bi-départemental et pilote pour le compte de ses membres le projet de déploiement du réseau de fibre à la maison (FTTH) pour tous les territoires. Il réunit actuellement la Région Auvergne Rhône-Alpes, les deux Départements de l'Ardèche et de la Drôme, et les EPCI (Communautés de communes et communautés d'agglomération) du territoire.

Le Comité syndical ADN compte 39 élus titulaires : 4 élus pour chacune des collectivités fondatrices, et 1 élu pour chacun des 27 EPCI.

16 élus siègent actuellement au Bureau syndical :

- **Présidente** : Nathalie ZAMMIT-HELMER (CD 26)
- **5 Vice-présidents** : Jacques LADEGAILLERIE (CD 26), Olivier AMRANE (Région), Maurice WEISS (CD 07), Marie FERNANDEZ (CC Drôme Sud Provence) et Claude BRUN (CC Montagne d'Ardèche)
- **10 autres membres** : Didier-Claude BLANC et Sandrine GENEST (Région), Luc CHAMBONNET et Franck SOULIGNAC (CD 26), Hervé SAULIGNAC et Pierre MAISONNAT (CD 07), Christel FALCONE (CA Montélimar agglomération), Philippe INARD (CC Royans-Vercors), Olivier DUHOO (CC du Pays de Lamastre) et Jérôme LEBRAT (CA Privas Centre Ardèche).

Au-delà du financement de ses membres, le Syndicat mixte ADN bénéficie du soutien financier de l'Etat et de l'Union Européenne.

### ADN, 10 ans d'actions, des avancées majeures

Depuis la création d'ADN en 2007, un premier réseau structurant de 2 300 km de fibre a déjà été construit, pour apporter une meilleure offre des services aux particuliers et permettre aux entreprises et sites publics du territoire d'accéder au très haut débit. Pour cela un premier investissement de 130 millions d'euros a été réalisé via une délégation de service public confié à ADTIM dont 50 millions de financement public.

**Coté entreprises et sites publics**, le réseau ADN a permis de raccorder :

- > 500 sites publics
- > 262 zones d'activités sont raccordées au réseau fibre ADN dont 66 pré-raccordées à la parcelle
- > Tous les collèges et les lycées du territoire

**Coté Grand Public**, le réseau ADN a permis d'apporter :

- > Le dégroupage pour 97% de la population permettant d'accéder aux offres Triple Play et Quadruple Play
- > L'accès à un choix d'offres plus large et à des offres plus compétitives
- > L'accès au haut débit à tous les foyers en zone blanche grâce aux solutions alternatives WIFI et Satellite.



### Les grands principes du projet FTTH

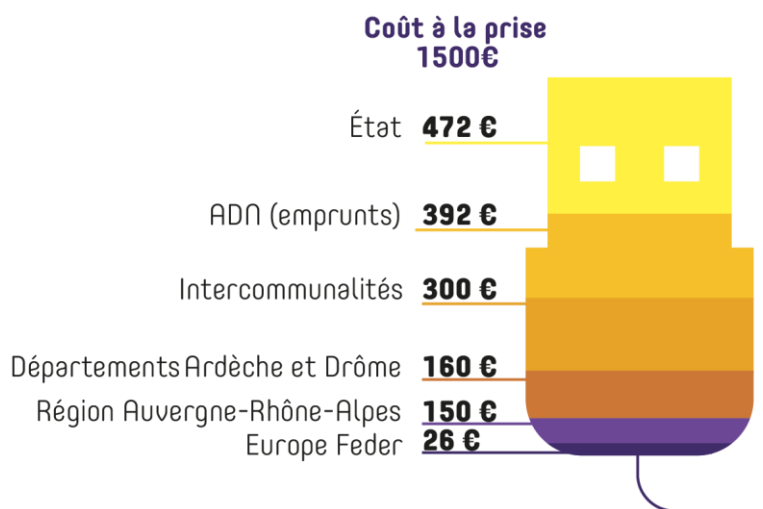
Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Ardèche et de la Drôme (SDTAN), adopté en 2013 par les deux assemblées départementales, a fixé le cap d'un nouvel objectif pour les politiques publiques d'aménagement numérique des collectivités du territoire avec le lancement d'un grand projet d'infrastructures : le déploiement d'un réseau très haut débit en fibre optique pour tous les territoires.

Le Syndicat ADN a donc lancé un projet ambitieux avec la construction de plus de 311 000 prises FTTH (fibre à la maison) dans les 636 communes du territoire (64 communes seront traitées par l'initiative privée dans le cadre du Plan France Très Haut Débit) qui permettra d'atteindre la couverture de 97% des foyers en 8 ans. La priorité sera donnée aux communes aujourd'hui mal desservies en haut débit ADSL (zones grises < 4Mbit/s) avec un objectif de généraliser des débits de l'ordre du Gigabit/s (1 Gbit/s = 1 000 Mbit/s) permettant ainsi de répondre aux nouveaux usages d'aujourd'hui et à ceux de demain.

Au total, 466 millions d'euros seront investis sur le territoire sur les 8 ans de déploiement. Le financement du projet sera réparti entre l'Etat au travers du Plan France Très Haut Débit, la Région Rhône-Alpes Auvergne, les deux Départements de l'Ardèche et de la Drôme, le Syndicat ADN au travers de l'emprunt et les 27 EPCI membres du Syndicat.

### Le financement du projet

**467 Millions d'euros – 311 000 lignes à construire**



### Quelques chiffres-clés sur le projet FTTH

- 97% des foyers couverts sur 636 communes
- Plus de 311 000 prises FTTH à construire
- 16 000 km de linéaire de fibre optique à déployer
- 467 M€ d'investissements publics sur 8 ans
- 130 M€ d'investissements privés sur 18 ans

<http://www.ardechedromenumerique.fr/>

<https://www.facebook.com/ardechedromenumerique/>

Pour en savoir plus sur le Plan France Très Haut Débit : <http://www.francethd.fr/>

UN PROJET PORTÉ PAR  
VOS COLLECTIVITÉS



ardèche  
LE DÉPARTEMENT



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

AVEC LE SOUTIEN DE

